

**Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la FAPEO
(primaire et CO)
jeudi 28 novembre 2019, à 20h00**

Lieu : UOG (amphithéâtre Berenstein)
3 place des Grottes, Genève
Heures : de 20h à 21h52

APE membres présentes : Aire, Bernex, Charmilles/Charles-Giron, Chêne-Bourg, Genêts, Grand-Lancy, Grottes, Lully/Sézenove, Meyrin, Onex-Parc, Onex-Village, Peschier, Petit-Lancy, Pt-Saconnex/De-Budé/les-Crêts, Roseraie St-Jean/Devin-du-Village, Sécheron, Trembley, Veyrier-Pinchat

APE membre excusée : Allières, Jonction, Libellules, Pâquis, Plan-les-Ouates, Pré-Picot, Le Sapay, Thônex, Versoix

APECO membres présentes : Colombières, Florence, Sécheron, Vuillonex,

APECO membres excusées : Aubépine

Comité FAPEO : Xavier Barbosa, Irina Belozerova, Fatima Cilène de Souza

Excusé : Mirella De Fusco Fehlmann, Jacqueline Lashley, Alisdair Menzies, Maria Retamales,

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger (**ATR**), Secrétaire Générale

Procès-verbal : Corinne Pellet-Fontaine

1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé. Pas de divers.

2. Approbation du PV de l'AD du 3 octobre 2019 (primaire) et de l'AD du 10 octobre 2019 (CO), les procès-verbaux sont approuvés après le signalement de quelques fautes d'orthographe.

3. Sorties scolaires et camps, enjeux et contexte des discussions actuelles suite à l'arrêté du Tribunal fédéral de décembre 2017, par Mme Véronique Bigio, Directrice à la DGEO.

Véronique Bigio : La question des sorties scolaires occupe le DIP depuis plusieurs années.

D'abord en raison d'une faible visibilité des pratiques dans les écoles primaires et les cycles d'orientation, la conseillère d'État a souhaité une sorte de recensement.

Ensuite l'actualité a rattrapé ce travail en cours, par le constat effectué par les directions des difficultés d'organisation, pour de multiples raisons.

-Premièrement l'absence d'obligation d'organiser des sorties scolaires ou des camps dans le cahier des charges des enseignants, ce qui crée une iniquité entre les différentes classes qui dépendent de la bonne volonté et de l'envie de l'enseignant.

-Les familles qui connaissent des difficultés financières concernant la participation parentale sont en augmentation. Certaines ont de la gêne de demander à bénéficier du dispositif d'aide du département ou des communes.

-Des difficultés logistiques viennent s'ajouter, par exemple, les TPG ne veulent plus laisser monter dans un bus une classe aux heures de pointe, si le déplacement n'est pas annoncé 3 semaines au préalable, afin de prévoir des bus supplémentaires.

-Trouver des accompagnants est devenu difficile, de moins en moins de personnes sont disponibles.

-Les problèmes juridiques liés à la sécurité de l'enfant sont devenus complexes.

-Et pour finir les problèmes budgétaires liés notamment à la constante augmentation des effectifs.

-Les communes financent beaucoup, mais rien ne les oblige à donner la même chose de l'une à l'autre, en conséquence les écoles n'ont pas les mêmes budgets pour fonctionner. La confédération aide également par le biais de «jeunesse et sport» par des programmes d'encouragement au sport. L'autofinancement, c'est-à-dire, les ventes de pâtisseries ou autre sponsoring généralement financé par les parents se cumule à la participation parentale.

-Le Tribunal fédéral est saisi par un citoyen argovien. L'école demandait une participation des parents pour des cours de langues obligatoires. Un arrêté, daté du 7 décembre 2017, donne raison au parent selon le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit, dans la mesure où la participation de l'élève est obligatoire.

-Le Grand Conseil a décidé d'interdire les déplacements en avion pour les classes du cycle d'orientation (hormis pour une destination de plus de 1'200km, pour laquelle la conseillère d'État doit donner son autorisation écrite).

-Et pour ajouter à la complexité du dossier, la Cour des comptes a été saisie d'une dénonciation citoyenne et a fait un audit des camps de ski et a ensuite transmis ses recommandations, que le DIP a acceptées.

-Des députés inquiets que les camps ne soient plus organisés ont déposé un projet de loi et une motion afin de rendre obligatoires les sorties et qu'elles soient entièrement financées par l'État.

-Par la suite, le Tribunal fédéral a rappelé au canton de Genève qu'il ne respectait pas le droit suisse et devait enseigner une 3^e heure d'éducation physique au CO.

-Le syndicat des enseignants ne souhaite pas changer leur cahier des charges et s'opposerait à une obligation.

-Les effectifs d'élèves ne cessent d'augmenter en raison de l'augmentation démographique.

-Le projet de budget 2020 et l'augmentation des postes pour couvrir la hausse de plus de 1000 élèves pour l'enseignement obligatoire sont pour l'instant refusés par les députés.

-Dans le plan d'étude romand les sorties scolaires sont encouragées, pour l'enseignement des langues, des sciences naturelles, les arts, corps et mouvements, etc.

Pour toutes ces raisons, le DIP a décidé de proposer un grand groupe de travail qui comprend les directions des établissements et l'ensemble des partenaires concernés : les associations de parents (FAPEO), les associations des enseignants (SPG, FAMCO), les services partenaires (office de l'enfance et de la jeunesse, OMP), etc. Ce groupe de travail présentera un rapport définitif à la conseillère d'État, fin janvier, afin d'inscrire un financement au projet de budget 2021 et de préparer la rentrée scolaire 2020 (cadre réglementaire et information aux directions d'établissement des nouvelles exigences).

Les enseignants sont motivés pour organiser des camps, à ce jour 90% des élèves de 6, 7 et 8P partent en camps, et les enfants de tous les degrés confondus, au primaire, sortent jusqu'à 3x par année et partent en course d'école. Au cycle d'orientation également tous les élèves participent à des sorties scolaires avec une visée pédagogique dans le but de développer des compétences (en lien avec le PER).

Selon le tableau (en annexe) 4 types de sorties scolaires ont été identifiées :

- sortie pédagogique en lien avec une discipline comme une leçon donnée en classe, mais qui se déroule à l'extérieur (durée en moyenne ½ journée),
- course d'école qui a pour but de construire du « vivre en ensemble » (1 ou 2 journées)
- camps sportifs (4 nuits) encadrés par des moniteurs jeunesse et sport (enseignants détenteurs d'un brevet)
- voyages d'études en fin de 11^e au CO qui marque symboliquement la fin de l'enseignement obligatoire.

Le groupe de travail a donc envisagé 3 scénarios possibles (voir tableau joint), pour information, le comité de la FAPEO défend le statu quo, c'est-à-dire comme la situation actuelle, mais avec la participation parentale prise en charge par l'État.

1. Le premier scénario (nommé silver) prévoit 1 camp en primaire + 1 camp au CO + 3 sorties obligatoires par année, une journée sportive, lors de l'année du camp, la course d'école n'a pas lieu. Ce scénario coûterait 2 millions. Les parents ne devraient plus rien financer hormis un montant correspondant aux frais de repas économisés lorsque son enfant est un camp, entre 10.- et 16.- par jour selon l'âge de l'élève.

APE Saint-Jean/Devin-du-Village : comment sont organisés les camps dans le cas des classes en doubles degrés ?

Véronique Bigio : tous les élèves en doubles degrés seront intégrés et participeront à un camp.

APE Onex-Parc : concernant les repas et le montant que l'école peut demander aux parents lors des camps, est-il également requis lorsque les élèves fréquentent le parascolaire dont les repas sont payés par abonnement ?

FAPEO : l'abonnement au GIAP prévoit la semaine de camp et facture une moyenne de participation (2 semaines ne sont pas facturées chaque année).

APE Satigny : les frais de repas qui peuvent être demandés aux parents figurent dans la loi, l'article 19 de la constitution suisse.

APE Grand-Lancy : que se passe-t-il dans les autres cantons concernant les prestations offertes ?

Véronique Bigio : à Genève, tout l'enseignement relève du canton (État), dans les autres cantons romands, les frais sont partagés entre les communes et le canton. L'organisation des sorties scolaire a été confiée aux communes qui ont le choix de les rendre obligatoires ou

facultatives. Les cantons romands ont connu de grosses difficultés pour trouver des financements.

APE Peschier : comment les communes participent financièrement à Genève ?

Véronique Bigio : c'est à bien plaisir, chacune des 45 communes est libre concernant le financement des camps, après le département mutualise les sommes reçues.

APE Meyrin : les enfants à besoins spécifiques auront-ils toujours la possibilité de participer aux camps, par exemple les enfants diabétiques ?

Véronique Bigio : oui les élèves intégrés dans les classes régulières doivent de plus en plus participer aux camps dans la mesure du possible. Des infirmières ou des civilistes les accompagnent. Les enseignants sont sensibilisés au choix des activités pour qu'elles soient intégratives.

2. (scénario 2) (nommé gold) la logique est la même, 3 sorties par année, etc. de plus 1 camp est rajouté dans le cursus, soit en primaire soit au CO.

FAPEO : les scénarios ont été présentés aux partenaires, la FAPEO a donné un avis « à chaud » avant de consulter ses membres, en faveur du scénario le plus généreux. Les enseignants du primaire défendent que dans le cas du scénario 2, le 2^e camp doit avoir lieu durant l'école primaire qui dure 8 ans, alors que le CO 3 ans.

APE Onex-Parc : concernant les 3 sorties, est-ce un minimum, un maximum ?

Véronique Bigio : c'est le minimum pris en charge par le DIP. Le cadre reste à définir, à savoir si plus de sorties sont envisageables en cas de financements supplémentaires des communes. Il est possible également d'organiser des sorties gratuites, reste à régler le problème des transports. Une motion a été déposée en faveur de la gratuité des TPG durant le temps scolaire, ce qui serait facilitant.

3. (scénario 3) (nommé platinum) prévoit 4 camps, 2 en primaire et 2 au CO et 3 sorties scolaires, pas de course d'école l'année du camp.

APECO Florence : a constaté, particulièrement en primaire, une difficulté de disponibilité de certains enseignants à organiser des sorties de plusieurs jours. Est-ce que l'attribution des classes se fera en fonction de la disponibilité des enseignants à s'absenter plusieurs jours ?

FAPEO : c'est une discussion qui sera abordée au sein de la commission paritaire du statut et des ressources humaines de la DGEO et qui concerne le cahier des charges des enseignants du primaire et du CO, qui à ce jour ne prévoit aucune obligation de sortie.

Véronique Bigio : un enseignant d'éducation physique pourrait remplacer un enseignant titulaire, un autre enseignant pourrait inverser les classes (cela se fait déjà). 90% des élèves du primaire partent en camp, sans aucune obligation, c'est un indicateur fort de la motivation des enseignants. Ces scénarios ont le mérite de garantir une égalité de traitement entre les élèves. Dans [son rapport](#), qui est public, la Cour des comptes relève la forte implication des enseignants du CO à sortir et organiser des camps.

APE St-Jean/Devin-du-Village : quel est le statut, aujourd'hui ? Les enseignants n'ont plus le droit de demander une participation financière aux parents ?

Véronique Bigio : effectivement, pour une sortie obligatoire sur temps scolaire. Concernant les camps, aujourd'hui ils sont facultatifs et un parent a le droit de refuser que son enfant y participe. L'élève ira passer la semaine dans une autre classe. Néanmoins le département met tout en œuvre que cela ne soit pas pour une raison financière, il a les moyens de prendre en charge une aide. Les APE peuvent transmettre le message aux membres parents.

FAPEO : certaines communes ont également mis en place un système d'aide aux camps pour les familles qui en auraient besoin y compris pour du matériel (skis, habits...)

Véronique Bigio : un vestiaire dans la plupart des écoles en REP (réseau d'éducation prioritaire) est à disposition pour les familles qui en auraient besoin. Au CO, un programme fédéral qui s'appelle « go snow » permet d'équiper entièrement un élève pour la semaine pour 25.--.

APE Peschier : hors sorties obligatoires, quelle participation financière les enseignants peuvent demander aux parents, par exemple pour la marmite de l'escalade ? Les enseignants ne sont pas très au fait que ce qu'ils peuvent encore demander aux parents.

Véronique Bigio : les enseignants peuvent demander des effets personnels que l'élève pourra récupérer, c'est-à-dire, des basanes, des baskets pour la gym, un tablier pour les arts visuels, les pantoufles, un bonnet pour la piscine. Mais en aucun cas pour du matériel scolaire comme des crayons ou des classeurs, à l'école primaire. Les enseignants disposent d'un magasin et d'un budget pour se fournir largement en fourniture et matériel scolaire.

FAPEO : au cycle, certains achats de livres de romans sont financés par les parents.

Véronique Bigio : oui, un montant de 15.- pour les lectures suivies, somme qui permet aux élèves de posséder quelques livres, de les annoter et se constituer une bibliothèque. Depuis cette année c'est pris en charge par le département.

APECO Colombières : est-ce que la gratuité des fournitures scolaires s'applique également au CO ?

Véronique Bigio : oui, les enseignants ont également à disposition tout le matériel pour les élèves du CO. La gratuité concerne toute l'école obligatoire, de 4 à 15 ans.

APE Roseraie : à l'école de la Roseraie, la calculatrice est prêtée et doit être rendue en fin de 8P.

Véronique Bigio : oui une nouvelle sera fournie au CO, il existe plusieurs modèles selon les degrés et c'est du matériel prêté. En cas de perte ou de détérioration du matériel, l'enseignant est en droit d'en demander le remplacement.

APECO Florence : lors de l'organisation d'un voyage d'études à l'étranger, au CO, est-ce que les enseignants tiennent compte des élèves sans papier qui n'ont pas la possibilité de quitter le territoire ?

Véronique Bigio : un enseignant responsable adapte le voyage au statut de ses élèves et choisit une destination accessible à tout le monde. Il est possible d'organiser un voyage d'études en Suisse.

APE Peschier : et pour la marmite de l'escalade ?

Véronique Bigio : dans le cas où la marmite est mangée en classe et sur temps scolaire (activité pédagogique d'éducation à la citoyenneté, histoire genevoise) l'enseignant ne peut pas demander d'argent aux parents. Chaque classe reçoit une dotation annuelle d'environ 280.—, un fond d'école est aussi à disposition. Une petite marmite suffit. Néanmoins, exceptionnellement la DGEO a donné son autorisation aux enseignants de recevoir des dons des associations de parents qui proposeraient de financer les marmites.

APE Veyrier : dans le cas où ni l'APE, ni le fond d'école n'ont les financements et que la commune ne souhaite pas entrer en matière, est-ce des parents volontaires peuvent offrir des marmites en chocolat.

Véronique Bigio : à ce jour toutes les écoles ont suffisamment d'argent. Néanmoins, la direction générale ne va pas aller vérifier chaque endroit et laisser cette liberté aux parents. Les enseignants seront attentifs à garder une somme dédiée à la marmite pour les années suivantes.

APE Saint-Jean/Devin-du-Village : quel est le délai pour transmettre le scénario choisi ?

FAPEO : la FAPEO doit transmettre sa réponse le 17 décembre à la direction générale.

APE Bernex : est-ce qu'un organe de contrôle vérifiera que chaque école applique le scénario choisi et organise les sorties et camps ?

FAPEO : le Sesac (Service écoles et sport, art et citoyenneté) qui finance les sorties d'une demi-journée (3 sorties obligatoires) auprès duquel les enseignants se fournissent un billet de transport et de théâtre sera une possibilité de recensement. Pour les camps un projet et une

autorisation doivent être soumis aux directions d'établissement qui reste le premier échelon de contrôle.

APE Trembley : quel serait le coût des scénarios 2 et 3 ?

Véronique Bigio : le scénario 2 (gold) est prévu entre 4, 5 millions et 5,790 millions et le scénario 3 (platinum) 6,122 millions. En conclusion, un risque politique existe, que le département obtienne le budget pour financer les camps et les sorties en raison du projet de loi et des 2 motions, mais n'obtienne pas le budget pour l'équipement de 1'000 élèves supplémentaires prévus à la rentrée prochaine (151.- d'équipement par élève par année). Toutes mobilisations des parents d'élèves sont les bienvenues, afin de maintenir la qualité des prestations de l'école publique genevoise.

APE Veyrier : à quelle date est prévue la mise en place ?

Véronique Bigio : pour la rentrée 2020 en tous les cas partiellement ou complètement.

FAPEO : le secrétariat va faire parvenir le PowerPoint de la présentation de Mme Bigio à chaque APE afin que, d'ici le 15 décembre, les comités puissent se prononcer sur le scénario qui leur paraît le plus enviable.

APE Peschier : sur les trois scénarios proposés, c'est forcément un des trois proposé qui sera choisi ?

FAPEO : un rapport sera produit par la direction générale. Au final, c'est la conseillère d'État qui décidera. Le choix des parents, des enseignants et des directions est une indication.

APE Onex-Parc : les chiffres articulés à prévoir au budget font peur (9 millions pour maintenir ce qui se fait actuellement).

FAPEO : ce montant ne tient pas compte des contributions des communes. Une discussion au sein de l'association des communes genevoise concernant une harmonisation des moyens pour la scolarité serait bienvenue.

4. Infos du comité et du secrétariat général

Rencontre avec la magistrate : la FAPEO a soulevé les points suivants :

-Groupe de travail concernant **l'horaire scolaire** : lors de la mise en place du mercredi matin, pour les 5 à 8P, la question du nombre de périodes pour les enfants s'est posée. Durant la matinée 2 périodes sont de 50 minutes (toutes les autres de 45 minutes), pour cette raison lorsque les heures sont cumulées, les élèves du primaire (cycle moyen) ont plus de périodes que les élèves du CO. Les enseignants ont souhaité une discussion concernant ce temps d'enseignement supplémentaire. Un groupe de travail a été constitué. La FAPEO a participé à la dernière rencontre. Des scénarios en été présentés dans le but d'enlever 10 min de temps d'école par jour : le premier scénario propose que les élèves commencent à 8h10 et le second que l'école se termine à 11h20. La FAPEO et le GIAP ont manifesté leur surprise d'arriver en fin de discussion afin d'uniquement réagir à ces propositions. La précipitation de l'organisation pour les parents et le parascolaire en vue de la prochaine rentrée a également été relevée. Des enseignants présents ont proposé 10 minutes de récréation supplémentaire pour ne pas modifier l'horaire journalier. La FAPEO relève que si 50 minutes d'enseignement sont supprimées par semaine, qu'est-ce qui ne sera pas enseigné. Ce temps est salutaire pour les déplacements dans le cas où la salle de gym se trouve sur un autre lieu. La FAPEO tiendra ses membres informés de la suite et souligne l'impossibilité de prendre une décision en si peu de temps concernant une modification des horaires.

APE Peschier : est-ce que la FAPEO est en contact avec les autres cantons, malgré l'harmonisation, les horaires scolaires ne sont pas les mêmes.

FAPEO : le PER donne des objectifs à atteindre dans les heures données par les cantons, mais ne détermine pas la grille horaire.

APE Roseraie : le mercredi matin d'école a été mis en place, notamment afin de favoriser l'apprentissage de la lecture, quel intérêt à diminuer maintenant le temps d'enseignement ?

FAPEO : Derrière cette discussion de l'horaire des élèves, les enseignants interrogent leur statut par rapport au statut des enseignants du secondaire 1 et 2. Un plein temps d'enseignant au secondaire compte 22 périodes, les enseignants du primaire enseignent 28 périodes (temps passé en classe devant les élèves). Des différences l'expliquent comme le nombre d'élèves et les heures effectuées en dehors de la présence des élèves. De plus, lors de la mise en place du mercredi matin, le temps d'enseignement des enseignants n'a pas changé (28 périodes) pour cette raison les 4 périodes supplémentaires sont prises en charge par d'autres enseignants, 2 périodes pour la gym et les 2 autres par un enseignant détaché pour les langues ou les sciences. Ce qui pose un problème d'organisation pour les enseignants, mais aussi pour les directions en raison du peu d'enseignants volontaires pour prendre ces postes.

APE Roseraie : cette discussion concerne le confort de l'enseignant et non pas l'intérêt de l'enfant.

FAPEO : Certains enseignants constatent que les enfants sont fatigués.

APE Meyrin : un bilan concernant le mercredi matin ne devait-il pas être fait ?

FAPEO : le bilan a été fait et n'a pas montré une remise en question du mercredi matin surtout qu'il a été décidé par votation populaire.

APE Onex-Parc : propose d'enlever une période en début de matinée mercredi.

FAPEO : le problème reste de décider quel enseignement est enlevé avec une diminution d'une période.

APE Peschier : comment font les autres cantons avec moins d'heures ?

FAPEO : d'après les tabelles il n'y pas de grandes différences entre les cantons concernant la grille horaire sur toute la scolarité.

APECO Florence : propose de compenser par un jour férié.

FAPEO : le nombre de jours de vacances est décidé par un concordat intercantonal.

APE St-Jean : montre son étonnement à propos de ces discussions alors que la problématique de répartition des vacances et d'éventuels ponts n'est pas réglée.

FAPEO : effectivement, la conseillère d'État a évoqué cette question. Un questionnaire avait été envoyé aux diverses entités concernées pour connaître leurs réactions concernant le scénario privilégié par la magistrature, soit 2 semaines de vacances complètes à Pâques, le pont de l'Ascension et par conséquent, une semaine de moins durant les vacances d'été. La FAPEO est restée sur ses positions et continue de demander une discussion à propos de rythmes d'apprentissage. Ce questionnaire n'est pas utilisable du fait qu'il n'a pas obtenu assez de réponses et d'indication. Il devra être refait.

Xavier Barbosa (comité FAPEO) : la FAPEO s'est rendu compte que pour le département et les politiques, le problème est uniquement structurel et ne tient pas compte du bien-être des élèves.

FAPEO : la FAPEO a vérifié auprès de la magistrature qui a confirmé qu'**Action & Innocence** ne font plus de prévention systématique dans les écoles, mais finance des projets par établissement en collaboration avec les enseignants, concernant les dangers d'internet. À vérifier à l'avenir si cela crée un manque en matière de prévention.

Rencontre DGEO : depuis l'année passée, la journée « **futur en tout genre** » a lieu dorénavant au CO (en 9^e année) et non plus au primaire. La collaboration avec l'EPFL, le bus des sciences et le physiscope n'a pas été renouvelée cette année.

-Les séances dédiées à l'IOSP (orientation scolaire et professionnelle) doivent avoir lieu dans chaque CO, depuis cette année. Les possibilités de formation sont extrêmement riches à Genève, ces séances doivent aider les parents à accompagner le choix professionnel de leurs enfants. L'OFPC (Office pour l'orientation et la formation professionnelle continue) se rend disponible pour mener ces séances dans les établissements.

-Cours d'italien au primaire : suite à une question abordée lors de la dernière assemblée des délégués, nous pouvons préciser que les cours d'italien sont uniquement destinés aux élèves italophones, l'ambassade les finance pour les ressortissants italiens.

-Les séances de rentrée : la FAPEO a insisté et dit à nouveau que les séances de rentrée devraient avoir lieu au mois de septembre. Ceci afin de donner des informations sur le déroulement de l'année scolaire, de rencontrer l'enseignant titulaire, d'installer une bonne relation familles-écoles et d'éviter les parents intrusifs, mais qui ont des questions légitimes.

APE Sécheron : l'APE en a parlé avec la direction qui a opposé une surcharge de contraintes et de réunions en début d'année.

FAPEO : au CO la séance de rentrée est prévue depuis le mois de juin. C'est une question d'organisation.

-Soutien et aménagement : la DGEO a informé la FAPEO qu'une motion a été déposée concernant les aménagements « dys ». Une députée a proposé un amendement à la directive « soutiens et aménagements » qui sera modifiée notamment au niveau du comptage de l'orthographe dans certaines disciplines, plus d'infos suivront.

-Dispense d'âge (saut de classe) : auparavant la DGEO prenait la décision de l'octroi de la dispense, ou pas. Dorénavant les directions des écoles en ont la responsabilité, sauf en cas de dossier plus compliqué.

5. Commissions et groupe de travail : informations

-Rencontre avec le GIAP : la FAPEO rencontre le GIAP, M. Diserens (directeur) la semaine prochaine, les APE/APECO peuvent encore envoyer un mail au secrétariat et relayer d'éventuelles préoccupations.

6. Infos de APE et APECO

APE St-Jean : informe d'une suspicion d'intoxication alimentaire aux cuisines scolaires, environ 20 enfants ont été malades. 7 parents ont écrit à l'association des restaurants scolaires qui a procédé à des analyses tout en relativisant et présupposant d'une gastro. Les parents mécontents se sont adressés à l'APE qui a investigué auprès du GIAP et de la direction de l'école pour connaître l'étendue des personnes qui auraient été malades. Est-ce qu'une autre APE aurait déjà connu ce cas de figure ?

APE Roseraie : à la Roseraie, une rumeur finalement pas avérée, des enfants auraient senti une odeur d'essence dans la pizza.

APE Charmilles/Charles-Giron : sa fille qui fréquente le restaurant scolaire en Ville de Genève a également été malade lundi, durant la nuit et remet en cause la qualité des repas en raison d'un budget limité.

FAPEO : en ville de Genève lorsque les associations de restaurants scolaires sont en déficit, celui-ci est comblé par la Ville de Genève, en conséquent pas de restriction sur la qualité. Sur rendez-vous les parents ont la possibilité d'aller manger une fois au restaurant scolaire et de constater par eux-mêmes.

APE Meyrin : une des écoles de Meyrin (Champs-Frechets) connaît des gros problèmes avec l'équipe du GIAP et l'encadrement des repas. Les parents préfèrent retirer les enfants, le responsable de secteur reconnaît le problème, mais ne donne pas de solution.

À l'école des Vergers des animateurs grossiers ont été signalés.

APE Onex-Village : à l'école d'Onex-Village, un animateur se comporte de manière inadéquate. La réponse du GIAP évoque le manque de formation. L'APE souhaiterait proposer aux parents

de faire venir un intervenant sur la bienveillance et d'intégrer le GIAP. L'APE vérifie en avoir le droit.

APE Lully/Sézenove : l'APE a organisé 4 conférences sur la bienveillance, le GIAP ne s'est pas senti concerné et n'est pas venu. La responsable de secteur a dit pas avoir reçu l'autorisation de sa hiérarchie.

APE Trembley : souhaite organiser une visite de l'école pour les nouveaux parents, le directeur se montre fermé. L'APE ne souhaite pas faire un contrôle, mais juste permettre aux parents de mieux connaître les lieux où leurs enfants se rendent chaque jour.

FAPEO : peut-être l'APE pourrait s'adresser au service des écoles de la Ville de Genève et organiser une visite en dehors d'heures scolaires, guidée par le concierge.

APE Peschier : lors de l'instance participative, l'APE a évoqué la communication en cas d'incident majeur à l'école. Toutes les personnes présentes (direction, GIAP, Service des écoles, etc.) ont prôné le moins de communication possible, « moins on en dit mieux c'est ».

APE Roseraie : à l'école de la Roseraie, une personne a été soupçonnée de prendre des photos et de suivre les enfants à la sortie de l'école. Le directeur a communiqué avec les parents tardivement et par obligation parce que tout le monde s'en est mêlé.

APE Pt-Saconnex/Budé-les-Crêts : lors d'une conférence, organisée après un suicide au CO Budé, l'association « stop suicide » abonde dans le sens de la communication.

APE Satigny : l'APE a posté sur Facebook les bons gestes à avoir en cas d'agression et a fait le buzz, le directeur n'était pas content, mais a été obligé de communiquer.

FAPEO : propose d'évoquer à nouveau la communication, au prochain bureau des associations dont la FAPEO fait partie, lors duquel elle rencontre les directions et les syndicats d'enseignants.

APE Aïre : au CO Renard, suite à l'agression d'une enseignante, les parents ont reçu une lettre de la direction.

FAPEO : après la parution d'un article dans la presse, c'est une réaction et non plus de la prévention.

APE Bernex : un protocole d'accord lie 2 départements (DIP et DSES) concernant ce qui se passe en milieu scolaire, sauf en cas de dénonciation pénale des parents et l'intervention de la police. Le bon moment pour la communication peut dépendre d'une enquête.

APE Pt-Lancy : se demande dans quelle mesure ce qui se passe à l'école doit être réglé dans le cadre de l'école et à quel moment le représentant légal est prévenu, notamment dans le cas du plan harcèlement. Son fils a été frappé, blessé au visage, par un élève de sa classe, l'agression a été filmée et diffusée sur Whatsapp. L'enseignante n'a jamais informé la maman, c'est le directeur qui a appelé 3 jours plus tard alerté par une autre maman. L'enseignante s'est défendue d'avoir réglé le problème en classe.

FAPEO : en dehors de la loi, le bon sens veut que les parents soient prévenus.

APE Bernex : les parents doivent être mis au courant si un enfant est victime d'une agression. Le directeur et l'enseignant peuvent prendre des mesures internes comme un renvoi, une sanction. Après les parents ont entière liberté de déposer une plainte.

7. Divers : pas de divers